Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la politique de l'alimentation** **Bureau de l'évaluation scientifique, de la recherche et des laboratoires** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDPAL/2017-424** **10/05/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDPRAT/N2013-8147 du 02/09/2013 : référencement des méthodes de détection, d'identification et de quantification des dioxines, furanes, PCB Dioxine-like, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et PCB non Dioxine-like.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Référencement des méthodes de détection, d'identification et de quantification des dioxines, furanes, polychlorobiphényles (PCB) "dioxin-like", hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et PCB "non dioxin-like" (NDL).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP ADILVA LNR : LABERCA

Résumé : La présente instruction référence les méthodes officielles de détection, d'identification et de quantification des dioxines, furanes, polychlorobiphényles (PCB) "dioxin-like", hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et PCB "non dioxin-like" (NDL).

Textes de référence :- Directive 96/23/CE du Conseil, du 29 avril 1996, relative aux mesures de contrôle à mettre en oeuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits.
- Décision 2002/657/CE de la commission du 14 août 2002, portant modalités d'application de la directive 96/23/CE du Conseil en ce qui concerne les performances des méthodes d'analyse et l'interprétation des résultats.

Cette instruction technique a pour objet le référencement des méthodes officielles pour la détection, l'identification et la quantification des dioxines, furanes, polychlorobiphényles (PCB) "dioxin-like", hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et PCB "non dioxin-like" (NDL).

La liste de ces méthodes est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse suivante :

http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-et-reconnus-methodes-officielles-en-alimentation

Elles ont été développées par le laboratoire national de référence pour ces substances (Laboratoire d'étude des résidus et contaminants dans l'alimentation – LABERCA, Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes – Atlantique – ONIRIS).

Leurs protocoles opératoires sont soumis à diffusion restreinte. Ils seront diffusés dans leur intégralité aux laboratoires agréés pour la recherche de ces contaminants pour mise en œuvre ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations et aux directeurs départementaux en charge de la protection des populations.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT